

CLASSEMENT U15 3X3

CONFERENCE A NORD

EQUIPES	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL POINTS
LA ROCHE	9	6	6			21
RENNES	3	3	9			15
ANGERS	6	9	0			15
BREST	0	-3	3			0

CONFERENCE B NORD

EQUIPES	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL POINTS
NIORT	3	3		9	9	24
CHOLET	9	6		3	6	24
TOURS	3	9		3	0	15
ORLEANS	3	0		3	3	9

CONFERENCE C SUD

EQUIPES	T1	T2	T3	T4	T5	TOTAL POINTS
MONTPELLIER	6	9		7	3	25
TOULOUSE B	4	6	9		6	25
BORDEAUX	8	0	6	7		21
TOULOUSE A	0		3	3	9	15
BRIVE		3	0	0	0	3

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement se fera de la façon suivante :

- a) Résultat du ou des matchs entre les équipes à égalité (nombre de points acquis).
- b) En cas d'égalité de points pour les matchs disputés entre les équipes à égalité, il y aurait lieu de prendre en considération : d'abord le nombre de matchs forfait concédés, puis, éventuellement, le nombre de matchs arrêtés par manque d'effectif.
- c) Dans le cas où la méthode précédente ne permettrait pas de départager les équipes à égalité, on soustraira les buts reçus des buts marqués par les équipes à égalité au cours de leurs rencontres mutuelles ; l'équipe ayant la plus grande différence positive sera classée d'abord, puis viendront ensuite, par ordre de différence décroissante, les autres équipes à égalité.
- d) Dans le cas où la méthode précédente ne permettrait pas de départager les équipes à égalité, l'équipe ayant le plus de buts marqués au cours de leurs rencontres mutuelles sera classé d'abord, puis les autres équipes en fonction du nombre décroissant de buts marqués.
- e) Si après cela il y avait toujours égalité, il y aurait lieu de prendre en considération : d'abord la différence de but générale, puis, éventuellement, le quotient général le plus élevé (buts marqués divisés par buts reçus).
- f) Au cas où les quotients donneraient l'infini, zéro ou une égalité, l'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts sera classée d'abord, puis les autres équipes en fonction du nombre décroissant de buts marqués.
- g) Si le départage n'a pu se faire avec les méthodes précédentes, il y aura lieu de prendre en compte les pénalités reçues par les équipes sur l'ensemble de la phase de compétition concernée. La ou les équipes seront d'abord classées par ordre croissant sur le « cumul temps des pénalités majeures et de méconduite » reçues, puis si cela n'aboutit pas sur le « cumul des tirs de pénalité concédés ».